

**E 6064**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 3 mars 2011

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 3 mars 2011

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil** portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la Grèce, la France, l'Italie, la Hongrie et la Slovaquie





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 21 février 2011  
(OR. en)**

**6034/11**

**SOC 86**

**ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la Grèce, la France, l'Italie, la Hongrie et la Slovaquie

---

## DÉCISION DU CONSEIL

du

**portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants  
du conseil de direction de la Fondation européenne  
pour l'amélioration des conditions de vie et de travail  
pour la Grèce, la France, l'Italie, la Hongrie et la Slovaquie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil du 26 mai 1975 concernant la création d'une Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail<sup>1</sup>, et notamment son article 6,

vu les listes de candidats présentées au Conseil par les gouvernements des États membres et par les organisations de travailleurs et d'employeurs,

---

<sup>1</sup> JO L 139 du 30.5.1975, p. 1.

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 22 novembre 2010<sup>1</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période allant du 1<sup>er</sup> décembre 2010 au 30 novembre 2013, à l'exception de certains membres.
- (2) Les gouvernements de la Grèce, de la France, de l'Italie, de la Hongrie et de la Slovaquie ainsi que les organisations de travailleurs ont proposé des nominations pour un certain nombre de postes à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> JO C 322 du 27.11.2010, p. 8.

*Article premier*

Sont nommés membres titulaires et membres suppléants du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période s'achevant le 30 novembre 2013:

I. REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS

Pays	Titulaires	Suppléants
Italie	M. Michele TIRABOSCHI	M. Francesco CIPRIANI
Hongrie		Mme Eszter ENYEDI
Slovaquie	Mme Lilit MAMIKONYAN	Mme Silvia GREGORCOVÁ

II. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DE TRAVAILLEURS

Pays	Titulaires	Suppléants
Grèce	M. Alexandros KALIVIS	M. Konstantinos ISSYCHOS
France		M. Jean Jacques DANIS
Hongrie		M. László GYIMESI

*Article 2*

Le Conseil nommera ultérieurement les membres titulaires et les membres suppléants qui ne sont pas encore désignés.

*Article 3*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à

*Par le Conseil*

*Le président*

---